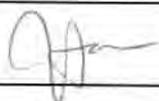


## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUIIN 2025

### LISTE DES DELIBERATIONS - Article L 2121-25 du CGCT

<b>PRESENTS</b>	M. FAUVET, F. MARBACH, JF. PEZARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH (à partir de 19h30), A. VUE, AM ROBERT , H. HES, P CRANGA, H. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT (à partir de 19h40), N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, B. ROUSSE, J. LORON														
<b>PROCURATIONS</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">A. GAILLARD</td> <td style="width: 50%;">à M FAUVET</td> </tr> <tr> <td>JL DELPEUCH</td> <td>à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)</td> </tr> <tr> <td>C. NEVE</td> <td>à R. GEOFFROY</td> </tr> <tr> <td>H. BOITTIN</td> <td>à C. ROLLAND</td> </tr> <tr> <td>V. POULAIN</td> <td>à JF. PEZARD</td> </tr> <tr> <td>A. COMPAROT</td> <td>à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)</td> </tr> <tr> <td>P. GALLAND</td> <td>à B. ROUSSE</td> </tr> </table>	A. GAILLARD	à M FAUVET	JL DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)	C. NEVE	à R. GEOFFROY	H. BOITTIN	à C. ROLLAND	V. POULAIN	à JF. PEZARD	A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)	P. GALLAND	à B. ROUSSE
A. GAILLARD	à M FAUVET														
JL DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)														
C. NEVE	à R. GEOFFROY														
H. BOITTIN	à C. ROLLAND														
V. POULAIN	à JF. PEZARD														
A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)														
P. GALLAND	à B. ROUSSE														
<b>ABSENT</b>	/														

N° DELIBERATION	OBJET	VOTES			
		VOTES UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2025-31	Rénovation énergétique de l'école Marie Curie - avenants aux marchés de travaux	X			
2025-32	Adoption du schéma directeur d'eau potable	X			
2025-33	Demande de fonds de concours pour le fonctionnement des équipements	X			
2025-34	Vente tracteur John Deer	X			
2025-35	Attributions de subventions exceptionnelles (festival de graffiti/groupe scolaire M Curie/Tarot Club)	X			
2025-36	Modification du tableau des effectifs		M. FAUVET, A. GAILLARD, JF. PEZARD, M.H. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH, A. VUE , C. NEVE, F. MARBACH AM. ROBERT, H. HES, P. CRANGA R. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, V. POULAIN, N. MARKO J. CHEVALIER, P. GALLAND, B. ROUSSE, JF DEMONGEOT B ROULON, C ROLLAND H BOITTIN	J. LORON	
		<i>Mme la MAIRE</i>		<i>La/le Secrétaire de Séance</i>	
					

ARRONDISSEMENT  
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE  
CLUNY

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice  
<27>

Nombre de Conseillers  
présents à la séance  
<22>

Date de la convocation  
<04.06.2025>

Date de publication  
<17.06.2025>

L'an deux mille vingt-cinq, le ONZE du mois de JUIN, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, F. MARBACH, JF. PEZARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH (à partir de 19h30), A. VUE, AM ROBERT, H. HES, P CRANGA, R. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT (à partir de 19h40), N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

A. GAILLARD	à M FAUVET
JL. DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)
C. NEVE	à R. GEOFFROY
H. BOITTIN	à C. ROLLAND
V. POULAIN	à JF. PEZARD
A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)
P. GALLAND	à B. ROUSSE

Secrétaire de séance : Régine GEOFFROY

Délibération N° 2025 – 31

Séance du 11 JUIN 2025

**FINANCES - AFFAIRES GENERALES - Rénovation énergétique de l'école Marie Curie – Avenants aux marchés de travaux**

Lot n°1 « Travaux de gros-œuvre, terrassement, VRD » - Entreprise NOWACKI

Lot n°2 « Charpente bois-bardage » - Groupement avec mandataire SMJM

Lot n°3 « Menuiserie intérieure-extérieure » - Entreprise BEAL

Lot n°4 « Charpente métallique » - Entreprise SMCR

Lot n°5 « Plâtrerie, peinture, faux-plafond » - Entreprise QUALIDECO

Lot n°7 « Plomberie-chauffage-ventilation » - Entreprise DESCHAMPS

MH BOITIER, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que lors des séances du 11 octobre et du 22 novembre 2023, les entreprises suivantes ont été retenues comme attributaires des marchés de travaux relatifs à l'opération « Rénovation énergétique de l'école Marie Curie » composée de 8 lots séparés :

- Lot 1 Gros œuvre – terrassement – VRD : NOWACKI
- Lot 2 Charpente bois – bardage : SMJM
- Lot 3 Menuiserie intérieure – extérieure : BEAL
- Lot 4 Charpente métallique : SMCR
- Lot 5 Plâtrerie – peinture – faux plafond : QUALIDECO
- Lot 6 Electricité : POURETTE
- Lot 7 Plomberie – chauffage – ventilation : DESCHAMPS
- Lot 8 Désamiantage 2<sup>ème</sup> phase : ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT

La fin du chantier étant proche, il est nécessaire de passer des avenants sur plusieurs lots en fonction des travaux ajoutés et supprimés.

**En ce qui concerne le lot 1 « Gros œuvre – terrassement – VRD » (entreprise NOWACKI),** deux avenants pour travaux supplémentaires ont été validés par les Conseils municipaux des 20 mars et 5 juin 2024. Un avenant n°3 sans incidence financière a été validé par le Conseil municipal du 30 avril 2025.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 146 849,43 € HT (soit 176 219,32 € TTC)

Montant après avenants n°1 et n°2 : 169 662,43 € HT (203 594,92 € TTC).

De nouveaux travaux supplémentaires, portant sur l'ajout et la suppression de percements en murs et en sols accompagnés de renforts, ainsi que sur des finitions extérieures (talus, remise en état zone sablée) ont été rendus nécessaires. Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 24 186,75 € HT, soit + 16,47 % (+ 32,01 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 193 849,18 € HT (232 619,02 € TTC).

**En ce qui concerne le lot 2 « Charpente bois – bardage » (Groupement de 6 entreprises avec mandataire SMJM)**, un avenant pour travaux supplémentaires a été validé par le Conseil municipal du 5 juin 2024.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 961 050,61 € HT (soit 1 153 260,73 € TTC)

Montant après avenant n°1 : 954 050,61 € HT (1 144 860,73 € TTC).

Il est nécessaire de passer un avenant n°2 pour le lot 2 pour les raisons suivantes :

- La part du cotraitant RDV ETANCHEITE (travaux d'étanchéité) a été supprimée, entraînant une moins-value de 3 984 € HT.
- Le mandataire SMJM a établi un devis récapitulatif des prestations ajoutées et supprimées, entraînant au total une plus-value de 22 004,02 € HT.
- Le cotraitant BAUX a modifié l'appareillage du bardage métallique, entraînant une plus-value de 2 866,07 € HT.

Ces modifications entraînent une plus-value de 20 886,09 € HT, soit + 2,17 % (+ 1,44 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 974 936,70 € HT (1 169 924,04 € TTC).

**En ce qui concerne le lot 3 « Menuiserie intérieure – extérieure » (entreprise BEAL)**, un avenant pour travaux supplémentaires a été validé par le Conseil municipal du 20 mars 2024. Un avenant n°2 sans incidence financière a été validé par le Conseil municipal du 30 avril 2025.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 84 178,29 € HT (soit 101 013,95 € TTC)

Montant après avenant n°1 : 84 947,73 € HT (101 937,28 € TTC).

Lors de la fin de chantier, des travaux ont été supprimés et d'autres ajoutés, ce qui amène à une moins-value de 6 133,87 € HT pour l'avenant n°3, soit - 7,29 % (- 6,37 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 78 813,86 € HT (94 576,63 € TTC).

**En ce qui concerne le lot 4 « Charpente métallique » (entreprise SMCR)**, le montant initial du marché s'établissait à 40 000 € HT. L'avenant prévu au marché a été supprimé, entraînant une moins-value de 30 850 € HT, soit - 77,13 %.

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 9 150 € HT (10 980 € TTC).

**En ce qui concerne le lot 5 « Plâtrerie – peinture – faux plafond » (entreprise QUALIDECO)**, un premier avenant pour la suppression de travaux d'un montant de 13 650 € HT avait été validé par le Conseil municipal du 20 mars 2024. Un avenant n°2 sans incidence financière a été validé par le Conseil municipal du 30 avril 2025.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 48 697,70 € HT (soit 58 437,24 € TTC)

Montant après avenant n°1 : 35 047,70 € HT (42 057,24 € TTC).

Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires. Ils concernent la pose de caissons verticaux, la réalisation de joues au plafond et l'encoffrement de tuyaux. Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 11 310 € HT, soit + 23,22 % (- 4,81 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 46 357,70 € HT (soit 55 629,24 € TTC).

En ce qui concerne le lot 7 « Plomberie – chauffage – ventilation » (entreprise DESCHAMPS), trois avenants pour travaux supplémentaires ont été validés par les Conseils municipaux des 20 mars, 24 avril et 5 juin 2024.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 129 997,54 € HT (soit 155 997,05 € TTC)

Montant après avenants n°1, n°2 et n°3 : 137 830,62 € HT (165 396,74 € TTC).

Il est nécessaire de passer trois avenants supplémentaires pour le lot 7 :

- Avenant n°4 de transfert au profit de l'entreprise GUERIN à qui l'entreprise DESCHAMPS a cédé ses actifs y compris le marché de rénovation de l'école Marie Curie.
- Avenant n°5 modifiant l'article 3.3.3 du CCAP pour la partie s'appliquant au lot 7 : application des indices avec les pourcentages 50% BT 38 – 50 % BT 41 (les pourcentages n'étaient pas précisés dans le CCAP initial).
- Avenant n°6 pour travaux supplémentaires : peinture de la sortie toiture à l'époxy. Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 589,50 € HT, soit + 0,45 % pour cet avenant n°6 (+ 6,48 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 138 420,12 € HT (166 104,14 € TTC).

Le montant total des marchés de travaux était initialement, tous lots confondus, de 1 550 013,43 € HT. La passation de la totalité des avenants fixe le nouveau montant total à 1 629 636,82 € HT (+ 5,14 %).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 juin 2025.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- Valide l'avenant n°4 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise NOWACKI,
- Valide l'avenant n°2 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise SMJM,
- Valide l'avenant n°3 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise BEAL,
- Valide l'avenant n°1 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise SMCR,
- Valide l'avenant n°3 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise QUALIDECO,
- Valide les avenants n°4, 5 et 6 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise GUERIN (lot 7 anciennement DESCHAMPS)
- Autorise Mme la Maire à les signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de  
séance



Mme la Maire  
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 17/06/2025

Et publié sur le site le 19/06/2025

Réf 071-217101377-20250611-DEL 2025-31-DE

Retiré



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Cluny  
Palais Jacques d'Amboise  
Parc abbatial  
BP10022  
71250 CLUNY

**B - Identification du titulaire du marché public**

SMCR  
12 rue Alphonse Lamartine  
71530 CRISSEY  
smcr-petit-raphael@orange.fr  
03.85.41.89.26  
SIRET : 830 343 588 00018

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie  
Lot 4 : Charpente métallique

■ Date de la notification du marché public : 13/11/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 40 000,00
- Montant TTC : 48 000,00

**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suppression de l'auvent métallique

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 30 850,00
- Montant TTC : - 37 020,00
- % d'écart introduit par l'avenant : - 77,13 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 9 150,00
- Montant TTC : 10 980,00

### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Cluny , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
**AVENANT N° 2**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Cluny  
Palais Jacques d'Amboise  
Parc abbatial  
BP10022  
71250 CLUNY

**B - Identification du titulaire du marché public**

SMJM (mandataire)  
69 rue du Pain Milieu  
01750 REPLONGES  
contact@smjm.fr  
03 85 36 97 80  
SIRET : 833 841 414 00026

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie  
Lot 2 : Charpente bois – bardage

■ Date de la notification du marché public : 13/11/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 961 050,61
- Montant TTC : 1 153 260,73

**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- La part du cotraitant RDV ETANCHEITE (travaux d'étanchéité) a été supprimée, entraînant une moins-value de 3 984 € HT.
- Le mandataire SMJM a établi un devis récapitulatif des prestations ajoutées et supprimées, entraînant au total une plus-value de 22 004,02 € HT.
- Le cotraitant BAUX a modifié l'appareillage du bardage métallique, entraînant une plus-value de 2 866,07 € HT.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 20 886,09
- Montant TTC : 25 063,31
- % d'écart introduit par l'avenant : - 2,17 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 974 936,70
- Montant TTC : 1 169 924,04

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : Cluny , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
**AVENANT N° 3**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Cluny  
Palais Jacques d'Amboise  
Parc abbatial  
BP10022  
71250 CLUNY

**B - Identification du titulaire du marché public**

SARL MENUISERIE BEAL  
62 chemin des Curtils  
01340 MONTREVEL EN BRESSE  
menuiseriebeal@wanadoo.fr  
04 74 25 42 05  
SIRET : 414 152 769 00017

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie  
Lot 3 : Menuiserie intérieure - extérieure

■ Date de la notification du marché public : 13/11/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 84 178,29
- Montant TTC : 101 013,95

Montant du marché après avenants n°1 et 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 84 947,73
- Montant TTC : 101 937,28

**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Lors de la fin de chantier, des travaux ont été supprimés et d'autres ajoutés (devis 25010206 du 17/04/2025).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 6 133,87
- Montant TTC : - 7 360,64
- % d'écart introduit par l'avenant : + 7,29 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 78 813,86
- Montant TTC : 94 576,63

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : Cluny , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS AVENANT N° 3

**EXE10**

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Cluny  
Palais Jacques d'Amboise  
Parc abbatial  
BP10022  
71250 CLUNY

### B - Identification du titulaire du marché public

SAS QUALIDECO  
306 rue Ampère  
71000 MACON  
qualideco@quali-deco.fr  
03 85 39 29 38  
SIRET : 494 515 059 00033

### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie  
Lot 5 : Plâtrerie – peinture – faux plafond

■ Date de la notification du marché public : 10/11/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 48 697,70
- Montant TTC : 58 437,24

Montant du marché après avenants n°1 et n°2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 35 047,70
- Montant TTC : 42 057,24

### D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Prestations supplémentaires :
  - Pose caissons verticaux et réalisation joues au plafond

- Encoffrement de tuyaux

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 11 310,00
- Montant TTC : 13 572,00
- % d'écart introduit par l'avenant : + 23,22 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 46 357,70
- Montant TTC : 55 629,24

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : Cluny , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
**AVENANT N° 4**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Cluny  
Palais Jacques d'Amboise  
Parc abbatial  
BP10022  
71250 CLUNY

**B - Identification du titulaire du marché public**

SARL NOWACKI CONSTRUCTION  
155 rue du Bois Bernoux  
71290 CUISERY  
accueil@rbe71.fr  
03 85 40 14 87  
SIRET : 394 051 668 00033

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie  
Lot 1 : Gros-œuvre – terrassement – VRD

■ Date de la notification du marché public : 13/11/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 146 849,43
- Montant TTC : 176 219,32

Montant du marché après avenants n°1, 2 et 3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 169 662,43
- Montant TTC : 203 594,92

**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Prestations supplémentaires :
  - Modification de percements en murs et en sols (ajouts et suppressions)
  - Renforts pour percements
  - Finitions extérieures (talus, remise en état zone sablée)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 24 186,75
- Montant TTC : 29 024,10
- % d'écart introduit par l'avenant : + 16,47 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 193 849,18
- Montant TTC : 232 619,02

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : Cluny , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS AVENANT N° 4 de transfert

**EXE10**

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Cluny  
Palais Jacques d'Amboise  
Parc abbatial  
BP10022  
71250 CLUNY

### B - Identification du titulaire du marché public

SAS DECHAMPS  
3 rue des Belouses  
71000 SANCE  
contact@sasdeschamps.com  
03 85 29 04 07  
SIRET : 323 649 210 00024

### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie  
Lot 7 : Plomberie – chauffage – ventilation

■ Date de la notification du marché public : 04/12/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 129 997,54
- Montant TTC : 155 997,05

Montant du marché après avenants n°1, n°2 et n°3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 137 830,62
- Montant TTC : 165 396,74

### D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La société SAS DESCHAMPS PERE ET FILS a été déclarée en redressement judiciaire par jugement du tribunal de commerce de Mâcon en date du 14/03/2025. La société a été cédée par jugement du 11/04/2025 à la société SAS GUERIN avec l'ensemble de ses actifs, dont le chantier de l'école Marie Curie à Cluny.

Le marché est transféré à la société SAS GUERIN.

Ancien titulaire du marché public :

**SAS DECHAMPS**  
**3 rue des Belouses**  
**71000 SANCE**  
**contact@sasdeschamps.com**  
**03 85 29 04 07**  
**SIRET : 323 649 210 00024**

Nouveau titulaire du marché public, à compter du 11 avril 2025 :

**GUERIN SAS**  
**1505 route départementale 906**  
**71 570 LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY**  
**contact@guerin-sas.com**  
**03 85 36 70 31**  
**SIRET : 349 058 594**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

### E - Signature du nouveau titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Cluny , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS AVENANT N° 5

**EXE10**

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Cluny  
Palais Jacques d'Amboise  
Parc abbatial  
BP10022  
71250 CLUNY

### B - Identification du titulaire du marché public

GUERIN SAS  
1505 route départementale 906  
71 570 LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY  
contact@guerin-sas.com  
03 85 36 70 31  
SIRET : 349 058 594

### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie  
Lot 7 : Plomberie – chauffage – ventilation

■ Date de la notification du marché public : 04/12/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 129 997,54
- Montant TTC : 155 997,05

Montant du marché après avenants n°1, 2 et 3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 137 830,62
- Montant TTC : 165 396,74

### D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

### Modification de l'article 3.3.3 « Choix de l'index » du CCAP.

Le tableau est modifié avec une incidence **seulement pour les lots 1, 3, 5 et 7 (un avenant est pris pour ces quatre lots)** :

01 Gros oeuvre-Terrassement : BT 03 – BT 02  
03 Menuiserie int ext : BT 18a – BT 19b  
05 Plâtrerie – peinture – faux : BT 08 – BT 46  
**07 Plomberie – chauffage – ventilation : BT 38 – BT 41**

*Remplacé par*

01 Gros oeuvre-Terrassement : 50% BT 03 – 50% BT 02  
03 Menuiserie int ext : 50 % BT 18a – 50 % BT 19b  
05 Plâtrerie – peinture – faux-plafonds : 50% BT 08 – 50% BT 46  
**07 Plomberie – chauffage – ventilation : 50% BT 38 – 50 % BT 41**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Cluny , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS AVENANT N° 6

**EXE10**

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Cluny  
Palais Jacques d'Amboise  
Parc abbatial  
BP10022  
71250 CLUNY

### B - Identification du titulaire du marché public

GUERIN SAS  
1505 route départementale 906  
71 570 LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY  
contact@guerin-sas.com  
03 85 36 70 31  
SIRET : 349 058 594

### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie  
Lot 7 : Plomberie – chauffage – ventilation

■ Date de la notification du marché public : 04/12/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 129 997,54
- Montant TTC : 155 997,05

Montant du marché après avenants 1, 2, 3, 4 et 5 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 137 830,62
- Montant TTC : 165 396,74

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Prestation supplémentaire :  
peinture de la sortie toiture à l'époxy

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 589,50
- Montant TTC : 707,40
- % d'écart introduit par l'avenant : + 0,45 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 138 420,12
- Montant TTC : 166 104,14

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Cluny , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)

L'an deux mille vingt-cinq, le ONZE du mois de JUIN, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, F. MARBACH, JF. PEZARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH (à partir de 19h30), A. VUE, AM ROBERT, H. HES, P CRANGA, R. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT (à partir de 19h40), N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

A. GAILLARD	à M FAUVET
JL. DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)
C. NEVE	à R. GEOFFROY
H. BOITTIN	à C. ROLLAND
V. POULAIN	à JF. PEZARD
A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)
P. GALLAND	à B. ROUSSE

Secrétaire de séance : Régine GEOFFROY

**FINANCES/AFFAIRES GENERALES – Approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable**

Conformément à l'article L.2224-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes compétentes en matière de distribution d'eau potable «arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution». Le schéma «comprend notamment un descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable».

La dernière étude de schéma directeur à Cluny date de 2003. Le schéma directeur est un véritable outil de gestion et de programmation pluriannuelle pour la collectivité qui doit permettre de déterminer et cerner les éventuels dysfonctionnements et insuffisances ainsi que les améliorations à apporter et les solutions envisageables afin de disposer d'un système d'alimentation en eau potable cohérent et pérenne. Il est un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation et doit permettre d'orienter les choix de la commune pour les 15 prochaines années.

La réalisation du schéma a été confiée au bureau d'études ALTEREO au terme d'une procédure de marché public.

L'étude était décomposée en 5 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux – Analyse de l'existant,
- Phase 2 : Campagne de mesures,
- Phase 3 : Modélisation du réseau – analyse du fonctionnement – bilan besoins/ressources,
- Phase 4 : Etude de scénarii – gestion patrimoniale
- Phase 5 : Elaboration du Schéma Directeur – incidence sur le prix de l'eau

Le cahier des charges de ALTEREO était le suivant :

- Etablir un état des lieux complet des ouvrages et principaux équipements ;
- Analyser la production et la consommation en eau potable ;
- Mettre à jour les plans du réseau d'eau potable ;
- Réaliser un diagnostic du fonctionnement du système d'alimentation en eau potable ;
- Déterminer le niveau de fuites des différents secteurs d'adduction et de distribution ;
- Etudier des scénarii d'aménagements pour répondre aux différents objectifs de l'étude ;
- Proposer une gestion patrimoniale des réseaux ;

- Elaborer un schéma directeur d'alimentation en eau potable proposant des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions hiérarchisées et chiffrées avec mesure de leur impact sur le prix de l'eau.

Le schéma directeur a été remis par ALTEREO en avril 2025.

*Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 juin 2025.*

**Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » approuve le schéma directeur d'alimentation en eau potable, joint en annexe, et autorise Mme la Maire à signer tous les documents y afférent.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de  
séance



Mme la Maire  
Marie FAUVET



*Certifié exécutoire pour avoir été reçu*

*A la Préfecture le 17/06/2025*

*Et publié sur le site le 19/06/2025*

*Réf 011-21710137-20250611-DEL 2025-32-DE*

*Retiré*

L'an deux mille vingt-cinq, le ONZE du mois de JUIN, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

**Etaient présents :**

M. FAUVET, F. MARBACH, JF. PEZARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH (à partir de 19h30), A. VUE, AM ROBERT, H. HES, P CRANGA, R. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT (à partir de 19h40), N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, B. ROUSSE, J. LORON

**Excusé (e)s avant donné pouvoir :**

A. GAILLARD	à M FAUVET
JL. DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)
C. NEVE	à R. GEOFFROY
H. BOITTIN	à C. ROLLAND
V. POULAIN	à JF. PEZARD
A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)
P. GALLAND	à B. ROUSSE

**Secrétaire de séance :** Régine GEOFFROY

**FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Demande de fonds de concours pour le fonctionnement d'un équipement**

C. GRILLET, Adjoint au Maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposée par la Communauté de Communes du Clunisois. Au titre de ce pacte, la commune bénéficie, pour l'année 2025, d'une enveloppe de 187 672€.

Elle rappelle que tout ou partie de la somme attribuée peut être utilisée sous forme d'un fonds de concours destiné à financer le fonctionnement d'un équipement municipal.

Elle précise que ce fonds de concours ne peut subventionner le fonctionnement d'un service public assuré par la commune.

Elle indique que le fonctionnement de la ville de Cluny peut être aidée par la Communauté de Communes dans ce cadre.

Elle propose de solliciter la Communauté de Communes à hauteur de 187 672 € pour le financement du fonctionnement de cet équipement dont le budget prévisionnel se monte à 375 344 € TTC, soit 50%. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 187 672€ TTC, soit 50% du coût de fonctionnement de l'équipement. *(La prise en charge est au maximum de 50% du reste à charge de la commune, avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% du coût de fonctionnement.)*

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL € TTC			
	MONTANT	RECETTES	MONTANT
ELECTRICITE -GAZ-EAU	273 844,00	136 922,00	136 922,00
ENTRETIEN VOIRIE + FRAIS DE PERSONNEL	37 500,00	18 750,00	18 750,00
ENTRETIEN BATIMENT + FRAIS DE PERSONNEL	38 000,00	19 000,00	19 000,00
MAINTENANCE	26 000,00	13 000,00	13 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>375 344,00</b>	<b>187 672,00</b>	<b>187 672,00</b>

Il présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Il rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le subventionnement concerne des dépenses engagées ou mandatées dans le cadre de l'exercice.

*Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 Juin 2025.*

**Le Conseil Municipal , à « L'UNANIMITE » :**

- **approuve la demande de participation auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 187 672 € pour le financement du fonctionnement de l'équipement**
- **autorise Mme la Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes,**
- **Dit que les sommes correspondantes seront inscrites au compte 747 participations de la section de fonctionnement.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**La/Le/Les Secrétaire (s) de  
séance**



**Mme la Maire  
Marie FAUVET**



*Certifié exécutoire pour avoir été reçu*

*A la Préfecture le 17/06/2025*

*Et publié sur le site le 19/06/2025*

*Réf 071-217101377 - 20250611-DEL 2025-33-DE*

*Retiré*

ARRONDISSEMENT  
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE  
CLUNY

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice  
<27>

Nombre de Conseillers  
présents à la séance  
<22>

Date de la convocation  
<04.06.2025>

Date de publication  
<17.06.2025>

L'an deux mille vingt-cinq, le ONZE du mois de JUIN, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

**Etaient présents :**

M. FAUVET, F. MARBACH, JF. PEZARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH (à partir de 19h30), A. VUE, AM ROBERT, H. HES, P CRANGA, R. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT (à partir de 19h40), N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, B. ROUSSE, J. LORON

**Excusé (e)s ayant donné pouvoir :**

A. GAILLARD	à M FAUVET
JL. DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)
C. NEVE	à R. GEOFFROY
H. BOITTIN	à C. ROLLAND
V. POULAIN	à JF. PEZARD
A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)
P. GALLAND	à B. ROUSSE

**Secrétaire de séance :** Régine GEOFFROY

Délibération N° 2025 – 34

Séance du 11 JUIN 2025

**FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Vente de matériel**

A GAILLARD informe l'assemblée que lors de l'achat d'un nouveau tracteur, le fournisseur, les Etablissements GARRY BRESSE Moteurs ont proposé le rachat de l'ancien tracteur John Deer pour un montant de 5 400 €.

La délégation de Mme la Maire (délibération N° 2020-27 du 3/07/2020) ne l'autorisant à céder de gré à gré des biens mobiliers que jusqu'à 4 600 €, il convient donc de délibérer.

*Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 Juin 2025.*

**Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » autorise Mme la Maire à vendre le tracteur John Deer aux établissements GARRY BRESSE Moteurs au prix de 5 400 € TTC.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de  
séance



Mme la Maire  
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 17/06/2025

Et publié sur le site le 19/06/2025

Réf 071-217101377-20250611-DEL 2025-34-DE

Retiré



Date	N° Client	N° Facture	Fol
13/05/2024	058271	GM050077/M24	1 / 1

VILLE DE CLUNY  
 MONSIEUR LE MAIRE  
 SERVICE FINANCIER  
 PARC ABBATIAL BP 29  
 71250 CLUNY

N°TVA UE: FR68217101377 N°SIRET: 217101377 00018

**FACTURE**

Qté	Description	Référence	PU NET €	MT H.T. €	T
	<b>Bon N° GM00017743/M du 13/05/2024</b> <b>V/Réf: CT240163</b> <b>Votre commercial : FB</b>  REPRISE DE VOTRE ANCIEN TRACTEUR JOHN DEERE  <b>Reprise:</b> TRACTEUR-PORTE OUTIL TRACTEUR JOHN DEERE Type: 4400 Id: 00183940  CHORUS		4.500,00 HT		
	<b>MONTANT HT</b>	<b>NET HT</b>	<b>MONTANT TVA</b>	<b>% TVA</b>	<b>MONTANT TTC</b>
					REPRISE 5.400,00 €
					A V/CREDIT -5.400,00 €

TVA PAYEE SUR DEBIT

DEPARTEMENT  
SAÔNE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE  
CLUNY

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice  
<27>

Nombre de Conseillers  
présents à la séance  
<22>

Date de la convocation  
<04.06.2025>

Date de publication  
<17.06.2025>

Extrait du Registre des DELIBERATIONS du Conseil Municipal  
de la Commune de CLUNY

L'an deux mille vingt-cinq, le ONZE du mois de JUIN, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, F. MARBACH, JF. PEZARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH (à partir de 19h30), A. VUE, AM ROBERT, H. HES, P CRANGA, R. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT (à partir de 19h40), N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

A. GAILLARD	à M FAUVET
JL. DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)
C. NEVE	à R. GEOFFROY
H. BOITTIN	à C. ROLLAND
V. POULAIN	à JF. PEZARD
A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)
P. GALLAND	à B. ROUSSE

Secrétaire de séance : Régine GEOFFROY

Délibération N° 2025 – 35

Séance du 11 JUIN 2025

**FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Attribution de subventions exceptionnelles (Festival Graff/groupe scolaire Marie CURIE/Tarot Club)**

AM ROBERT, Conseillère Municipale Déléguée, informe le Conseil Municipal que la Ville a été sollicitée pour l'attribution de subventions exceptionnelles.

Par courriel en date du 14 mai 2025, l'association Spray Night Fever sollicite une subvention de 1000€ en vue de l'organisation du deuxième Festival Graff qui se tiendrait autour des journées du Patrimoine.

Par courriel en date du 17 avril 2025, Mme RODIER, directrice de l'école élémentaire, a informé que la Région Bourgogne Franche Comté n'était plus en mesure de verser la subvention de 1890€ attendue dans le cadre de l'organisation du voyage scolaire à Lamoura pour les classes de Mme Henry et M Bézier prévu du 10 au 12/06. Elle sollicite l'appui financier de la Ville. Après négociation auprès de la Région visant au maintien d'une subvention et auprès du transporteur pour une baisse des tarifs, il resterait 750€ à financer pour permettre le maintien de ce séjour pour 42 élèves.

Par courrier en date du 17 mai 2025, le Tarot Club a fait part de son souhait d'organiser un concours de tarot dans notre cité pour relancer cette tradition en espérant attirer de nombreux joueurs. Il souhaite l'organiser dans la salle des Griottons en période hivernale et sollicite une aide financière à hauteur de 450 €.

*Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 Juin 2025.*

**Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » autorise Mme la Maire à verser les subventions exceptionnelles suivantes :**

- de 1 000 € (MILLE EUROS) à l'association Spray Night Fever
- de 750 € (SEPT CENT CINQUANTE EUROS) au groupe scolaire Marie Curie
- de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS) au Tarot Club.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de séance

Mme la Maire  
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
A la Préfecture le 17/06/2025  
Et publié sur le site le 19/06/2025  
Réf 071-217101377-20250611-DEL  
Retiré 2025-35-DE



**Madame la Maire de Cluny**

Parc Abbatial

71250 Cluny

Objet : Présentation de la nouvelle édition du Festival de Street Art de Cluny des 20 et 21 septembre 2025

Madame,

En tant que co-président du Festival de Street Art de Cluny, j'ai le plaisir de vous présenter la prochaine édition de notre événement, prévue les 20 et 21 septembre 2025 à Cluny. Fort du succès de la première édition en septembre 2023, qui a transformé notre ville en une galerie à ciel ouvert, cette nouvelle édition s'inscrit dans la continuité de cette dynamique culturelle et artistique.

Lors de la première édition, des artistes graffeurs de renom ont réalisé des œuvres permanentes et éphémères en direct, enrichissant le patrimoine artistique de Cluny et créant un circuit de street art apprécié des habitants et des visiteurs. Cette année, nous prévoyons une programmation similaire, avec des circuits artistiques, des rencontres avec des artistes graffeurs et une animation musical gratuite, offrant ainsi une expérience culturelle enrichissante pour tous

Nous sommes convaincus que cette nouvelle édition contribuera au rayonnement culturel de Cluny et renforcera son attractivité touristique. Votre soutien est essentiel pour la réussite de cet événement, et nous sollicitons donc une aide exceptionnelle de votre part, à hauteur de 1000€.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et espérons pouvoir compter sur votre soutien pour faire de cette édition un succès partagé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Yannick Rébet

Co-président du Festival de Street Art de Cluny



## Secrétariat Direction

---

**De:** ec-el-cluny-71 ec-el-cluny-71 <ec-el-cluny-71@ac-dijon.fr>  
**Envoyé:** jeudi 17 avril 2025 09:44  
**À:** Mairie de Cluny; Marie-Hélène BOITIER  
**Cc:** Péri Scolaire; Bezier Dominique; Laetitia Henry  
**Objet:** demande de subvention exceptionnelle

**Catégories:** BHI; CM

Bonjour,

J'ai appris hier que la région Bourgogne Franche Comté ne pourra finalement pas subventionner le voyage scolaire à Lamoura des classes de Mme Henry et M Bézier, prévu du 10 au 12 juin 2025. La région devait en effet nous verser une subvention de 45 euros par élève (total pour 42 élèves = 1890 euros); malheureusement, l'enveloppe budgétaire a été intégralement dépensée pour d'autres écoles, nous privant donc de cette aide indispensable. Nous ne percevons donc pas cette aide; cela remet fortement en question le séjour scolaire de nos élèves. Nous cherchons donc des solutions de financement exceptionnel pour ne pas annuler ce séjour.

Je vous sollicite donc dans cette optique. Serait-il possible d'obtenir une aide exceptionnelle de votre part ?  
Comptant sur votre soutien.

Bien cordialement

--  
Carine RODIER  
Directrice de l'école publique de Cluny  
06.38.95.45.29

*"Si vous recevez ce message en dehors des horaires de travail ou pendant vos congés, vous n'êtes pas tenu de répondre, sauf en cas d'urgence exceptionnelle."*

idem H413 + AMR

Jean-Paul Chatelet  
Président  
Tarot club de Cluny

Cluny,  
le 17/05/2025

A 251158 Ju  
20/05

à Madame la Maire de Cluny,

Objet : subvention exceptionnelle

Madame la Maire,

Lors d'une réunion avec Mmes Boitier et Robert, le club de Cluny a expliqué qu'il souhaiterait organiser un concours de tarot dans la salle des Griottons.

En effet, depuis quelques années, il n'existe plus de concours de cartes dans notre cité.

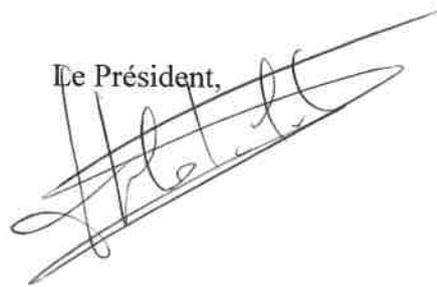
Le club de tarot de Cluny aimerait renouer avec cette tradition qui, pense-t-on, pourrait peut-être attirer de nombreux joueurs. Néanmoins ses finances ne lui permettent pas de supporter la dépense de la location de la grande salle en hiver.

Nous savons que vous souhaitez que la renommée de Cluny s'inscrive dans tous les domaines et pourquoi pas dans le monde des joueurs de cartes.

C'est pourquoi nous sollicitons de la bienveillance du conseil municipal une subvention exceptionnelle de 450 € pour essayer de relancer une telle activité dans notre ville.

En espérant que cette demande reçoive une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Copie à Mmes Boitier et Robert

L'an deux mille vingt-cinq, le ONZE du mois de JUIN, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

**Etaient présents :**

M. FAUVET, F. MARBACH, JF. PEZARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH (à partir de 19h30), A. VUE, AM ROBERT, H. HES, P CRANGA, R. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT (à partir de 19h40), N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, B. ROUSSE, J. LORON

**Excusé (e)s ayant donné pouvoir :**

A. GAILLARD	à M FAUVET
JL. DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)
C. NEVE	à R. GEOFFROY
H. BOITTIN	à C. ROLLAND
V. POULAIN	à JF. PEZARD
A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)
P. GALLAND	à B. ROUSSE

**Secrétaire de séance :** Régine GEOFFROY

Délibération N° 2025 – 36

Séance du 11 JUIN 2025

**FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Modification du tableau des effectifs**

M FAUVET, Maire, rappelle à l'assemblée que selon le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le tableau des effectifs d'une collectivité doit être validé régulièrement. Il convient de le faire pour valider les évolutions en matière de ressources humaines (recrutement, évolution de poste, fermeture de poste...).

Le tableau des effectifs doit faire l'objet d'une mise à jour partielle en vue d'entériner les évolutions suivantes :

- acter les prises de poste des agents recrutés
- ouvrir les postes validés par la mise à jour 2025 des lignes de gestion
- fermer les postes pour lesquels les agents nouvellement recrutés ont des grades différents des agents qui les occupaient précédemment

Ces évolutions ont été approuvées à l'unanimité lors du passage en CST du 20 mai 2025.

**Emplois permanents fonctionnaires :**

Filière administrative	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Adjoint Administratif Principal (1ère Classe)	C	1	35h	Assistante du Pôle Technique	0	0	0	Poste pourvu
Adjoint Administratif	C	1	35h	ASVP	0	0	0	Poste pourvu
Rédacteur principal 2eme classe	B	1	35h	RH	0	0	1	Avancement de grade - LDG

Filière technique	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Agent de maitrise principal	C	1	35h	Directeur Adjoint Pôle Technique	0	1	0	Parti en retraite et remplacé par un

								technicien
Agent de maitrise	C	0	35h	CTM	0	0	1	Avancement de grade – LDG
Adjoint technique principal 2eme classe	C	0	35h	Entretien	0	0	0.86	Avancement de grade - LDG
Adjoint technique principal 2eme classe	C	0	35h	CTM	0	0	2	Avancement de grade - LDG

Filière police	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Gardien-brigadier	C	1	35h	Police municipale	0	1	0	Agent muté remplacé par ASVF

Filière animation	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Adjoint animation principal 1ere classe	C	1	35h	Service scolaire	0	0	1	Avancement de grade -LDG
Filière culture	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Adjoint du patrimoine principal 2eme classe	C	1	35h	Musée	0	0	1	Avancement de grade -LDG

**Emplois permanents Contractuels :**

Grade	Cat	Nb	Durée	Affectations	Poste dispo	Supp	Création	Observations
Technicien Principal (2ème Classe)	C	1	35h	Directeur Adjoint Pôle Technique	0	0	0	Poste pourvu

*Ce rapport a été présenté à la commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES du 4 Juin 2025*

**Le Conseil Municipal, par 26 voix « POUR » et 1 « CONTRE » valide la mise à jour partielle du tableau des effectifs avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2025.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de séance



Mme la Maire  
Marie FAUVET



*Certifié exécutoire pour avoir été reçu*

*A la Préfecture le 17/06/2025*

*Et publié sur le site le 19/06/2025*

*Réf 011-217101377-202506M-DEL 2025-36-DE*

*Retiré*

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE CLUNY AU 01/07/2025**

**EMPLOIS PERMANENTS : FONCTIONNAIRES**

Grade	Cat.	Nb de poste budgétaire	Nb de poste pourvu en ETP	Durée hebdo	Missions et affectation	Postes disponible	suppression de poste	Création de poste
<b>Filière Administrative</b>								
DGS	A	1,00	1,00	35H00	DGS Emploi Fonctionnel	0	0	0
Directeur	A	1,00	1,00	35H00	DGS	0	0	0
Attaché Principal	A	2,00	1,00	35H00	Chargé de mission environnement et transition écologique	0	0	0
Rédacteur Principal (1ère Classe)	B	1,00	1,00	35H00	Population : Chef de Service	0	0	0
			1,00	35H00	DRH	0	0	0
Rédacteur Principal (2ème Classe)	B	3,60	0,60	21H00	Population : Accueil - Etat Civil - Urbanisme	0	0	0
			1,00	35H00	Référent Juridique	0	0	0
			0,00	35H00	RH Assistante	0	0	1
			1,00	35H00	Chargé de Communication	0	0	0
Rédacteur Territorial	B	2,00	1,00	35H00	RH : Assistante	0	0	0
			1,00	35H00	Chargé de communication	0	0	0
Adjoint Administratif Principal (1ère Classe)	C	8,00	1,00	35H00	Musée : Agent d'Accueil	0	0	0
			1,00	35H00	Finances : Chef de Service	0	0	0
			1,00	35H00	Scol. : Secrétaire	0	0	0
			0,80	35H00	Secrétariat Direction	0,20	0	0
			1,00	35H00	Population : Accueil-urbanisme:	0	0	0
			1,00	35H00	Cinéma : Chef de Service	0	0	0
			0,80	35H00	Population : Accueil - Etat Civil	0,20	0	0
			1,00	35H00	Population : Accueil - Elections - Associations	0	0	0
Adjoint Administratif Principal (2ème Classe)		4,86	0,86	30H00	RH : Assistante Administrative RH	0	0	0
			1,00	35H00	Accueil Résidence	0	0	0
			1	35H00	Assistante Pôle Technique	0	0	0,00
			1,00	35H00	CCAS : Agent d'Accueil Centre Social	0	0	0
Adjoint administratif		2,00	0	35H00	ACCUEIL Musée : stand by recrutement lié convention CMN	1,00	0	0
			1	35H00	ASVP	0,00	0	0
<b>Total Filière Administrative</b>		<b>25,46</b>	<b>23,06</b>			<b>1,40</b>	<b>0</b>	<b>1,00</b>

**EMPLOIS PERMANENTS: FONCTIONNAIRES**

Grade	Cat.	Nb de poste budgétaire	Nb de poste pourvu en ETP	Durée hebdo	Missions et affectation	Postes disponible	suppression de poste	Création de poste
<b>Filière culturelle</b>								
Assistant de Conservation du Patrimoine (1ère Classe)	B	6,00	1,00	35H00	Assistante de Gestion Culture et Patrimoine	0	0	0
Assistant de Conservation du Patrimoine (2ème Classe)	B		1,00	35H00	Responsable Pôle Culturel	0	0	0
Adjoint du Patrimoine (1ère Classe)	C		1,00	35H00	Médiathèque : Agent du Patrimoine	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal (2ème Classe)			0,00	35H00	Musée : Agent chargé de l'inventaire, du Récolement	0	0	1
Adjoint du Patrimoine Principal (2ème Classe)			0,80	28H00	Population : Agent d'Accueil Polyvalent	0,20	0	0
Adjoint du Patrimoine			1,00	35H00	Médiathèque : Responsable des Bibliothèques	0	0	0
		1,00	35H00	Musée : Agent chargé de l'inventaire, du Récolement	0	0	0	
<b>Total Filière Culturelle</b>		<b>6,00</b>	<b>5,80</b>			<b>0,20</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Filière animation</b>								
Adjoint d'Animation Principal (1ère Classe)	C	2,60	0,94	0	Scol. : ATSEM	0	0	0
Adjoint d'Animation Principal (1ère Classe)			0,00	35H00	Scol. : Chef de Service	0	0	1
Adjoint d'Animation Principal (2ème Classe)			1	0	Scol. : Chef de Service	0	0	0
Adjoint Territorial d'Animation			0,66	23H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
<b>Total Filière Animation</b>		<b>2,60</b>	<b>2,60</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Filière sociale</b>								
Conseiller Socio-Educatif	A	2,00	1	35H00	Bénéтин : Directeur	0	0	0
Agent Social	C		0	35H00	C.Social : Animatrice (* en dispo remplacée par 2 contractuelles)	1,00	0	0
<b>Total Filière Sociale</b>		<b>2,00</b>	<b>1</b>			<b>1,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière police municipale</b>								
Brigadier Chef Principal	C	2,00	2	35H00	PM : Responsable de service PM	0	0	0
Gardien - Brigadier	C	0,00	0	35H00	PM : Agent	0	0	0
					PM : Agent Stagiaire	0	1	0
<b>Total Filière Police Municipale</b>		<b>2,00</b>	<b>2</b>			<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Total Page</b>		<b>12,60</b>	<b>11,40</b>			<b>1,20</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**EMPLOIS PERMANENTS : FONCTIONNAIRES**

Grade	Cat.	Nb de poste budgétaire	Nb de poste pourvu en ETP	Durée hebdo	Missions et affectation	Postes disponible	Suppression de poste	Création de poste
<b>Filière technique</b>								
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00	1,00	35H00	CTM : Agents Polyvalent CTM	0	0	0
			0,00	35H00	CTM : Directeur Adjoint CTM	0	1	0
Agent de Maîtrise	C	4,00	1,00	35H00	CTM : Agents en Charge de la Réservation des Salles	0	0	0
			0,00	35	CTM	0	0	1
			1,00	35H00	CTM : Agents Polyvalent CTM	0	0	0
			1,00	35H00	Bénéтин : Agent Polyvalent	0	0	0
			1,00	35H00	Culture	0	0	0
Adjoint Technique Principal (1ère Classe)	C	6,83	4,00	35H00	CTM : Agents Polyvalent CTM	0	0	0
			1,00	35H00	MUSEE : Agent Poyvalent Accueil	0	0	0
			0,83	29H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			1,00	35H00	Scol. : ATSEM	0	0	0
Adjoint Technique Principal (2ème Classe)	C	8,74	1,00	35H00	PM : ASVP	0	0	0
			0,00	35H00	ctm : agent polyvalent	0	0	2
			0,00	26H00	ctm : agent entretien (0,86)	0	0	1
			1,00	35H00	Musée : Agent d'Accueil	0	0	0
			1,00	35H00	Bénéтин : Polyvalent	0	0	0
			1,00	35H00	Médiathèque : Accueil	0	0	0
			4,00	35H00	ctm : agents polyvalents	0	0	0
0,74	26H00	Entretien : Agent d'Entretien	0	0	0			

Adjoint Technique	C	15,55	6,00	35H00	CTM : Agents Polyvalent CTM	0	0	0
			0,85	30H00	Bénéfin : Polyvalent	0	0	0
			0,00	33H00	Scol. : ATSEM *	0,94	0	0
			0,84	33H00	Scol. : ATSEM	0	0	0
			0,86	30H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,86	30H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,71	25H00	Cult. : Projectionniste	0	0	0
			0,46	16H15	Cult. : Assistant de Programmation/Projectionniste	0	0	0
			0,43	15H15	Cult. : Projectionniste/Caissier	0	0	0
			0	30H00	Cult. : Régisseur Son *	0,86	0	0
			0,49	17H00	Cult. : Agent de Caisse au Cinéma	0	0	0
			0,75	26H00	CTM : Agent Entretien	0	0	0
			0,86	29H00	CTM : Agent Entretien	0	0	0
0,65	22H29	Scolaire : Aide Cuisine	0	0	0			
<b>Total Filière Technique</b>		<b>37,13</b>	<b>34,33</b>		<b>1,80</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	
<b>Total des Emplois Permanents pourvus par des Fonctionnaires</b>		<b>75,19</b>	<b>68,79</b>		<b>4,40</b>	<b>2,00</b>	<b>7,00</b>	

#### EMPLOIS PERMANENTS : CONTRACTUELS

Grade	Cat.	Nb de poste budgétaire	Nb de poste pourvu en ETP	Durée hebdo	Missions et affectation	Postes disponible	Suppression de poste	Création de poste
Ingénieur Territorial		1,00	1,00	35H00	Directeur du Pôle Technique	0	0	0
Technicien Principal Territorial (2ème Classe)		1,00	1,00	35H00	Directeur Adjoint en charge du CTM	0	0	0,00
Adjoint Technique		8,61	2,80	35H00	CTM : Polyvalent et Electricien	0,20	0	0
			0,80	28H00	Cult. : Régisseur Son	0	0	0
			0,86	30H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,26	8H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,53	18H50	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,26	8H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,26	8H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,53	18H50	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,26	8H00	Scol. : Agent Polyvalent	0	0	0
			0,94	33H00	Scol. : ATSEM	0	0	0
0,91	32H00	Scol. : Cheffe Cuisinière	0	0	0			
Agent Social		1,00	1,00	35H00	C. Social / Rempl. Anim. en dispo - 2 Agents pour 1 etp	0	0	0
Attachée Territoriale		1,00	1,00	35H00	Directrice du Centre Social	0	0	0
<b>Total Emploi Permanent occupé par des Contractuels</b>		<b>12,61</b>	<b>12,41</b>			<b>0,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Général des Emplois Permanents</b>	<b>87,80</b>	<b>81,20</b>			<b>4,60</b>	<b>2,00</b>	<b>7,00</b>
---	--------------	--------------	--	--	-------------	-------------	-------------

#### EMPLOIS NON PERMANENTS: contrats saisonniers ou accroissement temporaire d'activité et remplacement d'agents indisponibles

Grade/emploi	Cat.	Type de contrat	Niveau de rémunération
Attaché	A	Contrat de Remplacement d'Agent Indisponibles	En fonction du niveau de diplôme et de l'expérience
Adjoint Technique	C	Contrat Saisonniers - Accroissement Temporaire d'Activité ... et Remplacement d'Agent Indisponibles	
Adjoint Administratif	C	Contrat Saisonniers - Accroissement Temporaire d'Activité et Remplacement d'Agent Indisponibles	
Adjoint du Patrimoine	C	Contrat Saisonniers - Accroissement Temporaire d'Activité et Remplacement d'Agent Indisponibles	
Educateur des APS	B	Contrat Saisonniers pour la Piscine (Maître Nageur Sauveteur)	
Educateur des APS	B	Contrat Saisonniers pour la Piscine (Surveillant de Baignade)	
Apprenti	C	Apprenti - Service Finances (Année 2024/2025)	

#### LEGENDE

\* poste occupé par un contractuel dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire

poste budgétisé = poste occupé + poste libre + poste créée

	Nomination et Stagiairisation
	En Cours de Recrutement
	Avancement Grade Agents
	Fermeture de Poste Validé par CST
	Disponibilité
	Poste pourvu